



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 12288

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'entreprise STIVA à Ugine (Savoie). Cette entreprise canadienne, en dépôt de bilan, a reçu d'importants fonds publics octroyés en fonction des capacités de développement affichées par la direction. Le dépôt de bilan laisse maintenant penser qu'il s'agissait d'estimations exagérées. L'octroi de fonds publics aux entreprises a pour but de favoriser le développement de l'activité économique et de l'emploi, ils doivent par conséquent être assortis d'un contrôle quant à leur utilisation et de contreparties. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre, d'une part, pour que la direction de l'entreprise STIVA informe les salariés et les autorités publiques sur la destination réelle des fonds publics dont elle a bénéficiés et, d'autre part, pour instaurer, à tous les niveaux, un contrôle effectif des fonds publics distribués aux entreprises.

Texte de la réponse

La société STIVA qui fabrique des vêtements sportifs est devenue en 1996 une filiale du groupe canadien Louis Garneau. Ce groupe avait envisagé un fort développement de son activité en Europe et l'embauche d'une trentaine de salariés supplémentaires. Dès l'année suivante, il est apparu que les prévisions de développement d'activité faites par Louis Garneau Europe avaient été trop optimistes : le changement de la gamme de produits provoquait des difficultés tant au niveau de la production que de la commercialisation. Surtout, un grand groupe de la distribution spécialisée, mécontent de la reprise de STIVA par Garneau, arrêta ses commandes. En 1997, le chiffre d'affaires réalisé a été inférieur de plus de 35 % au chiffre d'affaires prévu, et dès l'été 1997, la société STIVA a été conduite à mettre en oeuvre un plan social. Des mesures de gestion ont simultanément été prises pour réduire les charges et stabiliser le chiffre d'affaires. Malgré tout, la situation a continué à se dégrader et la société STIVA a été placée en redressement judiciaire le 20 février dernier. Les pouvoirs publics, au niveau local, suivent de près ce dossier en vue de favoriser l'émergence d'un repreneur et le reclassement du personnel dans de bonnes conditions.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Biessy](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12288

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1751

Réponse publiée le : 15 juin 1998, page 3304